Le P'tit Frambaldéen

JUILLET 2017 N°5

Saint Fraimbault NORMANDIE

1 Le mot du Maire
2 Familles Rurales Qui est cette association?
3 Compte rendu du Conseil
4 Municipal du 06 février
5
6 Compte rendu du Conseil
7 Municipal du 27 février
8 Compte rendu du Conseil
9 Municipal du 05 avril
10
11 Compte rendu du Conseil
12 Municipal du 22 mai
12 Chasse aux œufs aux chauvières
****** Balade botanique
Palmarès 2016 Concours départemental des maisons fleuries
13 ******
Nouveau logo pour St Fraimbault
Défibrillateur à
14 Saint Fraimbault
******
Les Flories d'Antan 2017 Programmation
Inauguration été 2017
******
15 Festival des épouventails « Panique aux jardins »
Concours des maisons fleuries
******
16 Balade en calèche
******
Guinguettes
******
Dates à retenir

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Notre nouvelle édition du P'tit Frambaldéen a tardé à arriver. Cette année électorale a nécessité pour notre équipe, une débauche d'énergie au détriment de vous, amis lecteurs. Veuillez nous en excuser.
La Communauté de Communes Andaine-Passais a vu le jour en ce 1er Janvier 2017, occasionnant de très nombreux remaniements sur le plan administratif, technique et humain et croyez-moi, nous avons encore de longues journées de travail afin d'harmoniser nos compétences. Bien sûr, je n'oublie pas le profond remaniement que notre Pays a subi à la suite de nos élections présidentielle et législative. Pour finir, le dimanche 24 Septembre, 3 représentants du conseil municipal iront élire nos nouveaux sénateurs à Alençon.
Sur le plan communal, la dynamique touristique bat son plein. L'ensablement du sentier autour du plan d'eau et du jardin de la mairie est du plus bel effet. Nous avons vu éclore nos premiers nouveaux équipements que sont le City-stade et les jeux pour les plus jeunes enfants. Et bien sûr, vous avez tous remarqué notre flamboyante signalétique qui donne un certain éclat à notre bourg. Nous avons également le projet de renouveler les panneaux d'indication des lieux-dit en campagne.
Par ailleurs, ces derniers jours vous avez pu voir travailler une entreprise de terrassement en bordure de chaussée, c'est enfin l'arrivée de la fibre optique qui va nous permettre d'optimiser nos débits internet courant septembre.
Puisque nous sommes dans l'innovation, dans ce bulletin, vous découvrirez le nouveau logo de St-Fraimbault. Je vous informe également que du côté de la communication, notre site internet sera totalement revisité d'ici la fin de l'année.
J'ai coutume de rendre hommage à nos employés municipaux pour le gros travail d'entretien qu'ils consacrent à notre embellissement. Aujourd'hui, je dois associer nombre d'entre vous qui avez su répondre à mon message d'appel à la solidarité en début d'année. Certains dans l'anonymat, d'autres lors de nos matinées de nettoyage en groupe appelées «PTB»,vous faites preuve d'une prise de conscience collective. Au nom de tous les Frambaldéens je vous en remercie chaleureusement. C'est en pratiquant de la sorte que notre joli village pourra demeurer le fleuron contemplé par tant de visiteurs.
Vous souhaitant agréable lecture de ce nouveau bulletin, j'aurai plaisir à vous rencontrer lors de nos nombreuses animations et très certainement comme bénévoles à notre 24° édition des Flories d'Antan le mardi 15 Août 2017.

Mairie – Place de l'église 61350 Saint-Fraimbault / Téléphone : **02.33.38.32.22**
Fax : **02.33.38.02.47** / e-mail : accueil@saint-fraimbault.com Site internet : www.saint-fraimbault .com
Ouvert du Mardi au Samedi de 9h00 à 12h00

Qui est cette association ?

Un Mouvement au service des familles

Familles Rurales est le premier Mouvement familial de France. Il ne relève d'aucune sensibilité politique, confessionnelle ou catégorielle.
Depuis plus de 70 ans, le Mouvement remplit différentes missions :

- Répondre aux besoins des familles
- Défendre leurs intérêts
- Accompagner les parents dans leur mission d'éducation
- Participer à l'animation des territoires ruraux

Quelles sont ces actions à Saint Fraimbault, et ses environs ?

Des familles réfléchissent et conduisent ensemble des animations et des activités de proximité dans le cadre de l'association « Familles Rurales de St Fraimbault et ses environs ».
Ses principales actions concernent :

- Les loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans, avec l'accueil de loisirs en juillet sur le site verdoyant de Bellevue à Saint Fraimbault et avec l'organisation de mini-camps et de séjours
- Le service à la personne avec le portage de repas à domicile sur un rayon de 20 kilomètres

Toutes ces actions se fondent sur les mêmes valeurs : la responsabilité, le respect des différences, la solidarité, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société.

Pourquoi Adhérer au Mouvement ?

Pour soutenir les idées du Mouvement, qui défend vos droits et promeut vos intérêts.
Pour accéder à toutes les activités menées par les associations Familles Rurales de l'ensemble du territoire national.
Pour encourager les bénévoles qui donnent du temps pour organiser des activités sur votre bassin de vie.
Pour recevoir le magasine Vivre mieux.
Coût Annuel de l'Adhésion 2017 23€, 66% du montant de la cotisation est déductible d'impôt.

Familles Rurales est agréée association de défense des consommateurs.

Si vous êtes adhérent d'une des associations locales Familles Rurales, les démarches engagées pour résoudre le litige sont gratuites.

Envie d'agir ? ... devenez bénévole !

Pour animer votre vie locale, répondre à vos propres besoins, susciter de nouvelles initiatives, représenter les familles dans votre commune, nous avons besoin de vous ! Prenez contact auprès des Co-Présidents :
Mme VIENNOT Pierrette (St Fraimbault)
tel : 0233300574
M. HAMELIN Christophe (Passais)
0671130084 ou
fr.stfraimbault@gmail.com
Les Membres : JOBARD Nathalie (Mantilly), STOCK Nathalie (Passais), LEDAUPHIN Karine, FIAULT Valérie, WATSON Tahn, DORISON Aline, HAVARD Sophie (St Fraimbault), LEROY Elodie (St Mars), GAUMER Laurence (St Siméon)

Compte rendu du Conseil Municipal du 06 Février

PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE : CONVENTION DE GESTION D'UN GÎTE DE REPRODUCTION DE CHAUVE-SOURIS

Le conseil Municipal entérine la délibération n° 2016-053 en date du 23 mai 2016 concernant la convention de gestion d'un gîte de reproduction de chauve-souris et autorise le Maire à signer celle-ci suite aux explications apportées par Romain FRANQUET du Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie et Mélanie MARTEAU du Groupe Mammalogique Normand. La convention est signée pour une durée de 10 ans renouvelable tacitement pour la même période.

APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 5 août 2016, la révision de la carte communale a été refusée. En conséquence, le projet a été revu pour tenir compte des observations de la CDPENAF et de la DDT :

Réduction des surfaces de la Danvelaie (le zonage de la propriété suffit à l'activité), de la Dictière (la modification de la superficie a été faite en accord avec Monsieur GERAULT), et de la Corbière Chevalier (en accord avec Monsieur DELANGLE).

La superficie devient 6089 m² au lieu de 17 991 m² au projet initial ventilé comme suit :

Secteurs et superficies proposés avant enquête publique		**superficies proposées après enquête publique**	**Secteurs et superficies proposés après enquête publique**	
La Corbière	10 740 m²	10 740 m²	La Corbière	5 007 m²
La Danvelaie	2 362 m²	622 m²	La Danvelaie	622 m²
La Dictière	1 484 m²	896 m²	La Dictière	460 m²
La Maison Neuve	2 100 m²	-	-	-
La Couillardière	1 305 m²	-	-	-
Total superficie	**17 991 m²**	**12 258 m²**	**Total superficie**	**6 089 m²**

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal décide d'approuver la révision de la carte communale telle qu'elle est présentée, et qu'elle sera transmise au Préfet pour approbation conformément aux articles L. 163-7 et R. 163-5 du Code de l'Urbanisme.

AIRE DE JEUX ET TERRAIN MULTISPORTS : SIGNATURE DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'aire de jeux et de terrain multisports fait partie du dossier de subvention dans le cadre du contrat « Cadre d'Action Territoriale ». A ce jour, l'arrêté de subvention n'est toujours pas arrivé en Mairie, mais Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a eu l'accord verbal de cette subvention. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, et indique que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

SIGNALÉTIQUE : SIGNATURE DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Maire fait la même demande aux Conseillers Municipaux pour le marché de signalétique. Les membres du Conseil Municipal souhaitent attendre l'accord écrit de subvention pour signer le marché. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché, après réception de la notification écrite de la subvention correspondante, et indique que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

LOCATION DU LOGEMENT 22 RUE ABBÉ JOLLY : SIGNATURE DU CONTRAT

La location du logement sis 22 Rue Abbé André Jolly a été demandée. Ce logement de 52 m² comprend un rez de chaussée divisé en salle de séjour et cuisine, dégagement, WC, salle d'eau et une chambre, un étage comprenant une chambre. La prise d'effet de ce contrat a eu lieu au 1er février dernier. Ce logement étant conventionné, le montant mensuel du loyer ne peut excéder 5.15 € /m², soit 267.80 €. Le Conseil Municipal décide de louer le logement ci-dessus à compter du 1er février 2017, et fixe à 267.80 € mensuel le montant du loyer,

ACCESSIBLITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux à réaliser en 2017. Les demandes d'autorisation de travaux déposées à la Préfecture n'ont pas pu être présentées à la sous-commission départementale d'accessibilité car il manque des pièces, notamment les plans de l'état actuel et de l'état futur.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il a consulté un maître d'œuvre et soumet les différents devis :

1er devis – Plans et notice 3 000 € TTC.

Monsieur le Maire a renégocié ce 1er devis qui lui semblait élevé.

Nouvelle proposition :

Devis 2 - Plans et notice 1 920 € TTC

Devis 3 – DCE et direction de l'exécution des travaux 3 000 € TTC

A l'issue de cette présentation, les Membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire de demander au maître d'œuvre de chiffrer l'intégralité du dossier de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de contacter les autres Communes de la C.D.C. pour savoir où ils en sont dans la démarche.

CDC ANDAINE-PASSAIS : FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que pour la réalisation des travaux de voirie, des quotas sont attribués aux Communes membres. Certaines Communes réalisant des travaux au-delà du quota déterminé, la Cdc du Bocage de Passais, par délibération en date du 26 février 2014, a décidé que les Communes concernées reversent à la CdC un fonds de concours correspondant au dépassement du quota déterminé.

La Cdc du Bocage de Passais a déterminé le montant dû par la Commune de Saint-Fraimbault pour l'année 2016 qui s'élève à 120.70 €.

La Cdc du Bocage de Passais a fusionné avec la Cdc du Pays d'Andaine au 1er janvier 2017 au sein de l'EPCI fusionnée Cdc Andaine-Passais ; le fonds de concours sera donc versé à la nouvelle Cdc.

Le fonds de concours appelé est imputable à l'article 2041512 « Subventions d'Equipement versées à des groupements de collectivité et collectivités à statut particulier pour bâtiments et installations » et doit être amorti sur 15 ans maximum. D'autre part, les crédits étant insuffisamment pourvus au chapitre 204 au Budget 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits anticipés au compte 2041512 d'un montant de 120.70 € ainsi que l'autorise l'article L.1612-1 du CGCT afin de pouvoir verser le fonds de concours sans attendre le vote du Budget 2017.

Le Conseil Municipal accepte de verser à la Cdc Andaine-Passais un fonds de concours de 120.70 € correspondant au dépassement des travaux de voirie 2016, décide d'amortir ce montant sur une année, et précise que ces crédits anticipés seront inscrits au Budget 2017 à l'article 2041512.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Suite à la Commission Voirie de décembre dernier, Monsieur le Maire a demandé à Ingénierie 61 de chiffrer les travaux à prévoir en 2017. La Cdc de Passais avait décidé de retenir l'intégralité des quotas (Base 2013) pour l'année 2017, soit la somme de **53 460 € HT.**

le Conseil Municipal décide de retenir les travaux suivants pour l'année 2017 :

Fiche	Voie	Montant HT	
1	CR 63 La Poulardière	14 136.00 €	
2	VC 14 Launay	10 032.00 €	
3	CR 29 Le Pont Chenu	7 936.80 €	
5	VC 10 Martigny	10 818.50 €	
7	CR 107 La Roirie Mancelle	472.00 €	Curage de fossés et arasement
9	CR 112 La Térinière	7 829.00 €	
10	CR 82 Le Moulin de Tessé	2 427.50 €	Sauf imprégnation chaussée et enduit bicouche
	TOTAL	**651.80 €**	

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Cdc Andaine-Passais.

COURS DE ZUMBA : TARIF DE LOCATION

Le Conseil Municipal renouvelle la location de la Salle Polyvalente à Monsieur POUTEAU Gildas pour assurer ses cours de Zumba. au tarif de 15 € par séance appliqué depuis 2015.

PIÉGEAGE DES NUISIBLES : INDEMNITÉ 2016-2017

Monsieur PENELET Michel assure le piégeage des animaux nuisibles sur la Commune. Un décompte correspondant aux achats de nourriture et autres frais pour l'année 2016-2017 qui s'élève à 398 € a été transmis à la Mairie. Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 398 € à Monsieur PENELET Michel pour l'année 2016/2017, et d'imputer cette dépense à l'article 61521 « Entretien de terrain ».

CHASSE AUX ŒUFS : TARIF

La Commune organise une chasse aux œufs le samedi 15 avril 2017, après–midi, dans le Taillis des Chauvières. Le Conseil Municipale fixe la participation à 2 € pour chaque enfant participant.

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI : RECRUTEMENTS 2017

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Plusieurs CAE pourraient être recrutés au sein de la commune pour exercer les fonctions d'entretien d'espaces verts, de bâtiments ou de voirie à raison de 22 heures par semaine annualisée. Ces contrats à durée déterminée seraient conclus pour une période d'un an renouvelable sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ». L'Etat prenant en charge 80 % au minimum de la rémunération correspondant au SMIC et exonérant les charges patronales de sécurité sociale, la somme restant à la charge de la Commune sera donc minime.

Le Conseil Municipal décide la création de 4 postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi sur l'exercice 2017.

SMICO : MODIFICATION DES STATUTS

Lors de la réunion du 5 novembre 2016, le Comité Syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable :

. Aux adhésions des Communes Nouvelles de : **Chailloué, Domfront en Poiraie, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge,** ainsi que la commune de **Tourgéville**

. Au retrait des communes de : **Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé.**

CDC ANDAINE-PASSAIS : COMPTE RENDU DU 24 JANVIER 2017

COMMISSION	VICE PRESIDENT	NOM PROPOSE
FINANCES	S. JARRY	Eric LEROUX
CLECT	S. JARRY	Eric LEROUX
GEMAPI / SPANC	B. MOREAU	Jérome LEDAUPHIN
OPAH / PERSONNEL	C. LECHERBONNIER	
ENVIRONNEMENT/ OM/TRI/DECHETERIE	C. DUMAINE /D. LAUNAY	
TOURISME	J-C. FOURQUET	Eric LEROUX Christophe CICHY
SCOLAIRE / GARDERIE	B. REBULARD	Christophe CICHY
VOIRE / AMENAGEMENT	H. LEROUX	
MEDIATHEQUE	D. DENIS / P. RABAGLIA	Christine TARTIER Béatrice GERAULT
COMMUNICATION / ACM / TAP / CULTURE	D. DENIS / P. RABAGLIA	Emmanuel CANU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / URBANISME / MAISON DE SANTE	H. BONNEL	Christophe CICHY
STATUT / REGLEMENT INTERIEUR/ DEVELOPP. DES COMPETENCES	H. BONNEL	

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Février

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le comptable, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et approuve les comptes de gestion du comptable pour l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : COMMUNE

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Dépenses	523 503.91		Dépenses	256 599.55
Recettes	716 173.13		Recettes	177 764.04
Excédent de clôture	192 669.22		Déficit de clôture	- 78 835.51
			Restes à réaliser	+ 8 229.37
			Besoin de financement	70 606.14

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

- FONCTIONNEMENT : Dépenses 100 374.56 €
  Recettes 124 212.12 €
  Excédent de clôture 23 837.56 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 608.14 €		Dépenses	4 765.20 €
Recettes	50 837.30 €		Recettes	35 511.64 €
Excédent de clôture	32 229.16 €		Excédent de clôture	30 746.44 €
			Restes à réaliser	0
			Besoin de financement	0

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : LOTISSEMENT L'ORRIERE 2

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	5 940 €	5 940 €
Dépenses	5 940 €	5 940 €
Résultat de l'exercice :	0 €	0 €
Excédent	**0 €**	**-**
Déficit antérieur	0 €	
Résultat à reporter au BP2017	**0 €**	

AFFECTATION DE RÉSULTATS : BUDGET COMMUNE

SITUATION AU 31/12/2016	FONCTIONNEMENT - Excédent	192 669.22
	INVESTISSEMENT – Déficit	- 78 835.51
RESTES À REALISER DE L'EXERCICE 2016	DÉPENSES	54 634.83
	RECETTES	62 864.20
	EXCEDENT	8 229.37
INVESTISSEMENT	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	78 835.51
	RESTES À REALISER Excédent de recettes	8 229.37
	DEFICIT REEL	**70 606.14**
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	192 669.22
	AFFECTATION AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	**70 606.14**
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	**122 063.08**

AFFECTATION DE RÉSULTATS:BUDGET REGIE TOURISME ET LOISIRS

Section de fonctionnement	DEPENSES	100 374.56 €
	RECETTES	91 674.23 €
Déficit de l'exercice 2016		8 700.33 €
Excédent antérieur		32 537.89€
Excédent cumulé au 31/12/2016		23 837.56 €

AFFECTATION DE RÉSULTATS : BUDGET ASSAINISSEMENT

SITUATION AU 31/12/2016	FONCTIONNEMENT - Excédent	32 229.16 €
	INVESTISSEMENT - Excédent	30 746.44 €
RESTES À REALISER DE L'EXERCICE 2016	DEPENSES	0.00
	RECETTES	0.00
	DEFICIT	0.00
INVESTISSEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	30 746.44 €
	RESTES À REALISER	-
	EXCEDENT REEL	**30 746.44 €**
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	32 229.16 €
	AFFECTATION AU DEFICIT D'INVEST.	0
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	**32 229.16 €**

CAMPING : CONVENTION VACAF

Le Conseil Municipal décide de demander la labellisation VACAF AVF pour le camping et de signer une convention de partenariat pour l'accueil des familles allocataires en camping.
Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui est conclue pour une durée d'un an, reconductible et résiliable au terme de l'année civile avec un préavis de 3 mois. Monsieur le Maire précise qu'une participation de 1% correspondant aux frais d'information et de communication, sera prélevée directement par VACAF lors du paiement des aides.

ACCUEIL DE RÉFUGIÉS : MISE À DISPOSITION DES LOCAUX ET CONVENTION

Lors de la séance du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé l'accueil de réfugiés. Le logement proposé était celui de l'école.
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un couple de réfugiés est arrivé à SAINT-FRAIMBAULT et qu'il convient de signer un contrat de prêt à usage.

MISE EN ACCESSIBLITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : MAITRE D'ŒUVRE

lors de la séance du 6 février dernier, le Conseil Municipal avait demandé de renégocier la prestation du maître d'œuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.
Monsieur le Maire a demandé à Monsieur GUILLOUARD de chiffrer sa prestation pour les travaux retenus dans le programme en excluant les projets soumis à demande de dérogation. Le montant estimé des travaux s'élève à 60 800 € HT.
Monsieur GUILLOUARD a fait deux propositions avec un taux de rémunération de 9 %

1er devis	4 268.16 € TTC
2ème devis sans le suivi de chantier	2 298.24 € TTC

Les Membres du Conseil Municipal ont validé le premier devis.

CDC ANDAINE-PASSAIS : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de compétence P.L.U à la Communauté de Communes Andaine – Passais, et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Compte rendu du Conseil Municipal du 05 Avril

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

. A.D.M.R. DOMFRONT / PASSAIS	150 €
. Association Sportive Passais / Saint-Fraimbault	1 000 €
. AAPPMA La Truite Domfrontaise	100 €
. AFM TELETHON Flers	200 €
. C.L.I.C. du Bocage	100 €
. Le Souvenir Français	50 €

COLLÈGE DU SACRÉ-CŒUR : DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à une demande de subvention du Collège du Sacré-Cœur de Domfront pour la participation d'un élève habitant SAINT-FRAIMBAULT à un séjour linguistique et culturel en Espagne du 14 au 19 mai prochain, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 30 € au Collège du Sacré-Cœur de DOMFRONT.

SUBVENTION AU CIAS DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

Suite à la demande de participation du CIAS de Domfront-Tinchebray Interco, à la Banque Alimentaire pour l'exercice 2016, correspondant à 7 repas fournis à une famille frambaldéenne au prix de 3.26 € par repas, soit 22.82 €.
Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 22.82 € au C.I.A.S. de Domfront-Tinchebray Interco.

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : SUBVENTION 2017

Les Secouristes de Passais assurent la sécurité notamment à la fête des Flories d'Antan sans contrepartie financière, ainsi qu'aux Foulées Frambaldéennes. En conséquence, une subvention de fonctionnement est accordée chaque année.
Le Conseil Municipal vote une subvention de 450 € à l'Association des Secouristes de Passais.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Vu le Budget Primitif 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 241 166 €, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2017, à savoir:

Taxe Habitation	15.42
Taxe Foncière (Bâti)	22.22
Taxe Foncière (Non Bâti)	40.03

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre :

Section d'investissement à	533 728.60 €
Section de fonctionnement à	718 371.08 €

RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2017 de la Régie Tourisme et Loisirs qui s'équilibre :

Section de fonctionnement à 111 477.56 €

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2017 de l'Assainissement qui s'équilibre:

- Section d'investissement à	39 476.65 €
- Section de fonctionnement à	53 319.16 €

LOTISSEMENT DE L'ORRIERE 2 : BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2017 du Lotissement de l'Orrière qui s'équilibre:

- Section d'investissement à	10 672.80 €
- Section de fonctionnement à	10 672.80 €

BUVETTE : TARIFS 2017

	Contenance	2017
Heineken - 1664	25	2,50 €
Pelforth brune	33	3,00 €
Bière pression		2,50 €
Kronenbourg, Orangina, Jus de fruits, Coca-cola,	25	2,50 €
Ice Tea	25	2,50 €
Apéritif		2,50 €
Kir muscadet, poiré, rosé-pamplemousse		2,00 €
Mojito		3,50 €
Sirop + eau		1,00 €
Limonade – Diabolo		2,00 €
Lait fraise		2,00 €
Eau 1.5 Litre	1,5 L	1,50 €
Café – Thé		1,20 €
Grand Café		2,00 €
CIDRE - POIRE	Le verre	1,30 €
	La bouteille	6,00 €
COTES DU RHONE	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
BORDEAUX	La bouteille	10,00 €
SAUVIGNON	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
ROSÉ	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €

BUVETTE DU PLAN D'EAU

		2017
CREPES	Sucre / confiture	1,00 €
	Beurre / sucre	1,50 €
	Miel / citron	1,50 €
	Chocolat	1,50 €
CHIPS	le sachet individuel 30 g	1,00 €
GLACES	Magnum	2,50 €
	Cornetto	2,50 €
	Cône	1,00 €
	Bâtonnet Max Kolorki	1,00 €
	Twister	2,00 €
	X-POP	1,00 €
	Push-Up HARIBO	2,00 €
	Glaces à l'eau : Calippo	2,00 €

RESTAURATION GUINGUETTES

SAUCISSE	Assiette Saucisse/ Frites/ Camembert	7,00 €
	2ème Saucisse	2,50 €
FRITES	La barquette	2,50 €

SIAEP COMAVA : CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE POTEAUX D'INCENDIE

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2015, deux poteaux d'incendie ont été installés, 1 au lieu-dit Les Bordeaux et l'autre au chemin rural n°90 (Bellevue) par le SIAEP. L'objet de la convention est de définir les échanges financiers entre le SIAEP et la commune de Saint-Fraimbault.

DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES ZO N°43 ET 43 A LA JARRIE

Suite au courrier reçu de l'Office Notarial SAIGNIER-MONNIER-PIGEON concernant la vente d'une propriété boisée appartenant à Monsieur LETISSIER et Madame GERAULT, sise à la Jarrie cadastrée en section ZO numéros 42 et 43 pour une superficie de 4ha 05a 00ca, au prix est de 20 250 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préférence sur ce bien.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) : MONTANT DE LA REDEVANCE PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Le Conseil Municipal prend connaissance du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et décide :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2017
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 30.75 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité

SE61 : MODIFICATION DES STATUTS ET DÉNOMINATION

Le Conseil Municipal est informé que le S.E.61, Syndicat de l'Energie de l'Orne est devenu T.E. 61, Territoires de l'Energie de l'Orne à compter du 1er janvier .

Cette décision fait suite au changement de nom de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui est devenue «Territoire d'Energie», cette marque ayant vocation à se décliner territorialement afin d'apporter aux autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie une identité commune forte.

Le Territoire d'Energie Orne a également fait le choix de modifier dans le même temps l'adresse de son siège social rue Gâtel à Valframbert..

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 14 MARS 2017

Madame HAVARD Sophie indique qu'il leur a été présenté les sorties de fin d'année, les activités du 3ème trimestre et les travaux à réaliser par les communes dans le cadre du plan sécurité des écoles

INFORMATIONS DIVERSES

Local Club des Ainés : Diagnostic APAVE 800 €

Repas des cheveux blancs : Dimanche 1er octobre 2017

Vendredi 7 avril à 14h30 : Rendez-vous avec Ingénierie 61 et le CAUE pour étudier la sécurisation des entrées de bourg.

Le Petit Chef Restaurant : Monsieur Henry a informé la commune du départ de son cuisinier au 15 mai qui sera remplacé par son épouse

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Mai

COMMUNE DE CEAUCE : CONVENTION POUR L'ACHAT MUTUALISÉ D'UN BROYEUR

Lors du l'élaboration du budget 2017, des crédits ont été inscrits pour la participation financière à l'achat d'un broyeur en mutualisation avec la commune de Céaucé. Il convient d'établir une convention définissant le financement du broyeur et les modalités d'utilisation de celui-ci par les deux communes. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.
Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention pour l'achat et l'utilisation mutualisés du broyeur et n'envisage pas la location à des communes voisines.

BATIMENT DU RESTAURANT : REFECTION DE LA TOITURE

Au vu du bon état apparent de la toiture, il n'avait pas été prévu de procéder à des travaux. Or, lors de la démolition intérieure du bâtiment, une forte porosité a été constatée.
Monsieur Le Maire explique les 2 possibilités : on laisse tel quel ou on procède à la réfection pour un coût de 12 959.65 € HT.Après discussion, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder à la réfection complète de la toiture pour un montant de 12 959.65 € , soit un TTC de 14 255.61 €.

ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°78 DIT DE LA COURTEILLE

Un courrier est arrivé en mairie concernant une demande d'acquisition d'une partie du chemin rural n°78. La partie du chemin rural n°78 dit de *la Courteille* situé à la Courteille n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.
Les Membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix à 1€/m² comme dans les précédentes aliénations et demandent de préciser au futur acquéreur que l'emprise se fera après le portail et non avant et qu'il devra supporter tous les frais se rapportant à ce dossier.
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°78 dit de la Courteille en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – ANNÉE 2017

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1.20% depuis la dernière circulaire en date du 30 mai 2016 (0.60% le 1er juillet 2016 et 0.60% le 1er février 2017), l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2017.En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479.86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.
Le Conseil Municipal décide de verser la somme 479.86€ pour le gardiennage de l'église au titre de l'exercice 2017.

VENTE DE FOIN – ANNEE 2017

Le Conseil Municipal décide de vendre la récolte de foin 2017 pour la somme forfaitaire de 50 €.

FLORIES D'ANTAN 2017 : SPONSORS

Le tarif des encarts publicitaires pour les Flories d'Antan : 200 € pour une parution dans le guide de l'été Mayenne Infos et 60 € pour un encart dans le Publicateur.
Les Membres du Conseil Municipal décident de maintenir ces tarifs.

ORNE METROPOLE : CONVENTION DE PRESTATIONS

2 affaires sont concernées par cette convention :

Propriété HEROUIN : le projet d'acquisition en vue de la démolition du bâtiment, la demande d'expropriation est toujours bloquée en Préfecture, faute de projet de réaménagement. Celui-ci avait été confié à Ingénierie 61 où le dossier est resté sans suite puisque Monsieur Ruault a été muté au SDIS. Monsieur le Maire se rendra en Préfecture mercredi prochain pour présenter le projet de réaménagement du carrefour aux diverses instances concernées.

Sécurisation des entrées de bourg : De plus en plus de riverains se plaignent de la vitesse en entrée d'agglomération. Ayant appris que l'enrobé de la route de Domfront devait être refait à neuf par le Conseil Départemental, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il ne serait pas judicieux d'étudier l'aménagement de nos entrées de bourg. Ingénierie 61 préconise un aménagement paysager créant une impression visuelle de rétrécissement.
Le coût de la prestation pour ces 2 affaires s'élève à 5 400 € HT. La CDC Andaine-Passais peut nous faire bénéficier d'une remise. Celle-ci sera étudiée lors de la prochaine séance de conseil communautaire. Le Conseil Municipal décide de retenir la prestation d'Orne Métropole d'un montant de 5 400 € HT pour la réalisation des études préliminaires de ces 2 dossiers.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 14 MARS 2017

Sophie Havard indique que le point a été fait sur les effectifs (181 élèves) et la présentation des activités des 2ème et 3ème trimestres et les voyages scolaires.
Monsieur le Maire parle de la réunion organisée par l'AMO sur le projet de convention ruralité. Le recensement des regroupements scolaires avait pour objectifs de ressortir ceux ayant moins de 3 classes par site.
Cette convention vise à conserver les postes d'enseignants pendant 3 ans et à attribuer des moyens budgétaires et matériels supplémentaires aux collectivités qui s'engageraient à réduire le nombre d'écoles de moins de 3 classes et à regrouper des écoles sur un même site.
Le manque d'informations à ce sujet incite à demander le report d'une année de ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES

Inauguration du 30 juin à 11 heures : Drôles de jardin, aire de jeux et terrain multisports, signalétique et concours d'épouvantails.
Dépose cabine téléphonique : Avis favorable du Conseil Municipal.
Embauche Cloé Goehring : En juillet et Août pour assurer le remplacement d'Alain Beaupère à raison de 2 jours par semaine.

Chasse aux œufs aux chauvières

Le samedi 15 avril a eu lieu la 1ère chasse aux œufs organisée par la commune. Pour cette première édition 30 enfants étaient présents, leur mission était de rapporter 10 bouts de bois enveloppés dans du papier aluminium pour avoir en échange un paquet de chocolats. Au top départ, cela a donné lieu à une belle envolée de moineaux. Cette chasse s'est terminée autour d'un petit goûter.
Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine à la demande générale.

Palmarès 2016 Concours Départemental des Maisons Fleuries

1ère catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue

1er : M Rémi CHOCHON	CUISSAI
2ème : Mm Christiane THOMAS	ARGENTAN
3ème : M.Mm Daniel SAMIN	VIMOUTIERS
3ème : Mm Evelyne MELCHIORRI	VIMOUTIERS
5ème : Mm Yvonne MAIGNAN	ST MICHEL DES ANDAINES
6ème : M Christian GUERIN	ST MICHEL DES ANDAINES
7ème : Mm Suzanne DELANGLE	ST FRAIMBAULT
8ème : Mm Viviane AUBERT	ARGENTAN
9ème : M DELHOMMEAU	MELE SUR SARTHE
10ème: Mm Paulette QUELLIER	ALENCON
11ème: Mm Colette DESBLEDS	ARGENTAN
12ème: Mm Louise RETOUR	ST MAURICE DU DESERT
13ème: M.Mm LEFRILEUX	MELE SUR SARTHE
14ème: Mm Annick TERCELIN	ST FRAIMBAULT
15ème: M.Mm Patrick LE CORNEC	DAMIGNY
16ème: M.Mm LEBLE	NOCE

2ème catégorie : Maison avec cour visible de la rue

1er : Mm HAVARD	ST FRAIMBAULT
2ème : M Gilbert LEBOUC	ST MICHEL DES ANDAINES
3ème : Mm Agnès LEROUX	LA SAUVAGERE
4ème : Mm Valérie SOSNIERZ	LA SAUVAGERE
5ème : M Jacky LEBEDEL	ARGENTAN
6ème : M.Mm LAFFILAY	MELE SUR SARTHE

3ème catégorie : Maison sans terrain visible de la rue

Hors concours départemental : Mme LEVEQUE de ST FRAIMBAULT
M.Mme PLESSIS de NOCE

6ème catégorie : Corps de Ferme

1er : M.Mm DUTERTRE	ST FRAIMBAULT
2ème : Mm Françoise LANGLOIS	LA SAUVAGERE
3ème : Mm FLEURY	ST FRAIMBAULT
3ème : M Michel VIVIEN	VILLIER EN OUCHE

Nouveau logo pour St Fraimbault

Comme certains ont pu le remarquer depuis début juin, la commune s'est dotée d'un nouveau logo.
Le Conseil Municipal a en effet décidé de renouveler le logo de la commune qui commençait à être un peu vieillissant.
Le fleurissement, mais également les balades en vélo et à pied, le plan d'eau et le rattachement à la Normandie ont été les fils conducteurs pour sa création.

Saint Fraimbault
NORMANDIE

Défibrillateur à Saint Fraimbault

La municipalité a pris la décision d'équiper notre complexe d'accueil touristique d'un défibrillateur. Ce nouvel équipement de secours est situé aux abords du camping, des terrains de sport, dans l'enceinte extérieur de notre salle des fêtes. Il s'agit d'un modèle semi-automatique qui nécessite une certaine notion des pratiques du secourisme. Nous encourageons bon nombre d'entre vous à l'initiation des gestes de premier secours. La protection Civile ainsi que Les Sapeurs Pompiers sont à votre disposition afin de vous enseigner cette formation.

Nous tenons vivement à remercier Le Crédit Mutuel pour son soutien financier puisque qu'il est à l'origine d'une subvention de 800€, 50% de la somme dépensée pour cet équipement.

LES FLORIES D'ANTAN 2017

Programmation

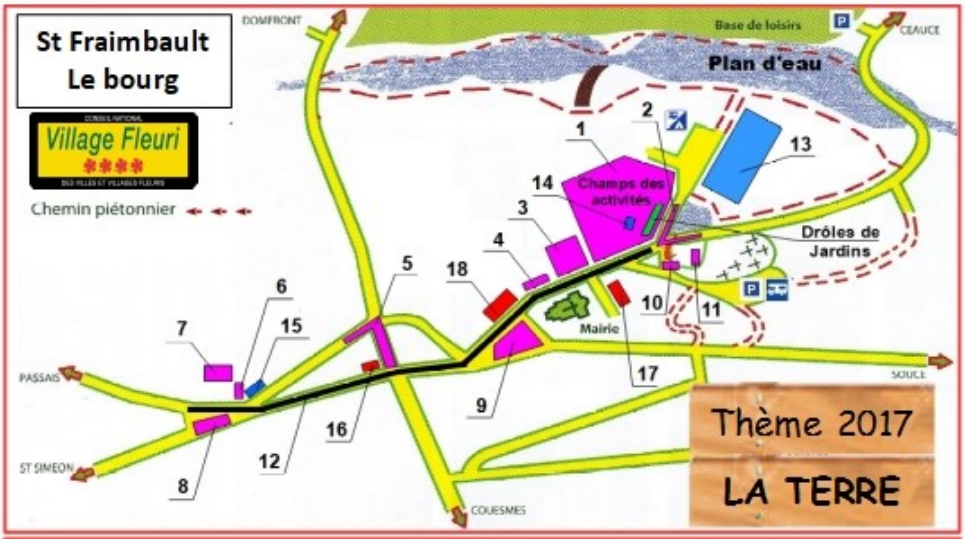

Activités et Animations

1. Champs des activités : Battages et travaux des champs - Animaux de la ferme (volailles, truie et ses petits, vache et son veau, chèvre...) - Exposition de volailles - Balades à dos d'ânes pour les enfants - Alambic - Défilé de tracteurs anciens - Beurre à la baratte - Traite de la vache - Les Pompiers - Cycle de la laine - Sciage et découpe du bois - Initiation construction en torchis **2. Exposition et Défilé de voitures de collections des années 70 3. École vivante - Histoire et Jeux de billes - Exposition village, véhicules, personnages miniatures 4. Le lavoir et les lavandières 5. Jeux en bois pour petits et grands 6. La dentellière et son exposition 7. Ferrage des chevaux 8. Travail du menuisier 9. Tourneur - Céramiste - Modeleur - Concours de sculptures sur terre - Construction d'un four en terre vendu aux enchères 10. Départ des balades en calèche 11. Peinture à l'ocre sur mur du point info**

12 . Le marché de l'artisanat et des produits du terroir

Restauration

13 . Self service et buvette (midi et soir) - Bal gratuit à 21 h

14 . Buvettes **15 . Stand galettes**

Gigot d'agneau
Servi le midi

Commerces

16 . Bar « Le Relais » **17 . Superette Vivéco** **18 . Restaurant « Le ptit chef »**

Inauguration été 2017

Cette année, l'ouverture de la saison été et tourisme a permis de faire découvrir des nouveautés inaugurées le vendredi 30 juin. M. le Maire, Eric LEROUX, avec quelques conseillers municipaux ont accueilli les différents maires des communes de la CC Andaine- Passais, Mme JOURDAN, suppléante de Mr PUYEO et certains représentants du Conseil Départemental… Etaient présents également, certains membres du jury fleurissement et les participants aux concours des Drôles de jardins

Le city-stade et l'aire de jeux des petits

En effet, St- FRAIMBAULT, fidèle à son investissement dans l'accueil des cyclistes et des touristes, a inauguré le city stade installé près du camping. Le projet a été cofinancé par des aides de l'Etat, de la Région, du Département ainsi qu'une réserve parlementaire. La structure « city stade » peut accueillir les campeurs, les touristes ou des habitants de la commune pour différents sports tels que le volley-ball, le tennis, le football. Principalement faite en bois et inox, cet espace est en harmonie avec son environnement. Des aires de jeux pour les plus petits ont été aménagées aux abords de la salle polyvalente.

La nouvelle signalétique

Autre évènement de cette journée, l'installation de la nouvelle signalétique que chacun a pu remarquer dans notre village avec le panneau d'information indiquant les différents points stratégiques.

Les drôles de jardins

Enfin, comme à son habitude, cette période, synonyme d'ouverture de la saison est aussi celle de l'inauguration des Drôles de Jardins ». Cette année, 9 parcelles sont occupées. Des structures, écoles ou associations accoutumées depuis plusieurs saisons, comme « Générations Mouvement » de St Fraimbault, le Centre Guillaume Postel de Barenton, la M.F.R. de Pré en Pail, l'école de Jeanne d'Arc de Céaucé, le pavillon 2 du Centre Hospitalier de Mayenne et enfin l'école des petits de st Fraimbault, avec Catherine Timothée qui termine sa carrière sur une note fleurie.

Le Centre d'Accueil et de Jour d'Ambrières nous a rejoint cette année, après quelques saisons de pause. Nous accueillons cette année, une nouvelle structure, l'Institut Médico-Educatif « la Passerelle » d'Alençon.

Venez visiter ces jolis espaces fleuris parfumés d'humour et de fantaisie et participer au concours des 6 parcelles que vous préférez.

Profitez-en pour découvrir les city-stade et les jeux pour les plus petits.

FESTIVAL DES ÉPOUVANTAILS « PANIQUE AU JARDIN »

Les Épouvantails ont été réalisé par différents établissements et particuliers, sur le thème « Panique au jardin ! », à l'occasion de l'ouverture de la saison 2017 « Les Drôles de Jardins ».

9 Épouvantails n'attendent que votre visite et votre vote !! Après délibération d'un jury et de vos appréciations chaque participant sera convié pour la remise des résultats.

A vous de jouer !!

FESTIVAL DES ÉPOUVANTAILS « PANIQUE AU JARDIN »
VOTEZ !!

Noter les épouvantails par ordre de préférence en tenant compte :

- de l'originalité et de la créativité.

- des matériaux utilisés.

- de l'humour et de l'esthétisme

Mon épouvantail préféré : n°....

Le 2ème épouvantail que je préfère : n° ....

Le 3ème épouvantail que je préfère : n° ....

Le 4ème épouvantail que je préfère : n° ....

Le 5ème épouvantail que je préfère : n° ....

Le 6ème épouvantail que je préfère : n° ....

Le 7ème épouvantail que je préfère : n° ....

Le 8ème épouvantail que je préfère : n° ....

Le 9ème épouvantail que je préfère : n° ....

Déposer votre bulletin dans l'urne au bout des « drôles de jardins » . Merci !!

Concours 2017 Des Maisons Fleuries

Les conditions météorologiques et l'expérience des années passées ont incité le jury à avancer la date du passage pour établir le classement des maisons fleuries de la commune. **Nous passerons fin juillet**. Nous demandons donc **à tous les participants de s'inscrire en mairie avant le 20 juillet**. Merci de votre compréhension.

BALADES EN CALECHE A SAINT FRAIMBAULT (61) 2017

Lundi 17/07	**Visite de Saint Fraimbault village 4 fleurs et ses alentours**
Lundi 24/07	**Visite de la ferme fleurie « Raidevin » et dégustation de poiré et cidre**
Lundi 31/07	**Découverte du bocage normand le long de la Varenne**
Lundi 07/08	**Dégustation de poiré et cidre label bio à la ferme de la Poulardière**
Lundi 14/08	**Saint Fraimbault conté : légendes et contes racontés pendant la balade**

Départ de l'Office de Tourisme à Saint Fraimbault à 15h.
Retour entre 16h et 16h30. La calèche est couverte.

TARIFS : Adultes : 8€ - Enfants 4 - 12 : 5€ - Ticket famille (2 adultes + 2 enfants) : 20€ - Gratuit -4 ans

UNIQUEMENT SUR RESERVATION

Informations et réservations : 07 62 82 52 64

Tous les vendredis de 18h à 23h
A Partir du 23 Juin 2017

GUINGUETTE AU BORD DE L'EAU

Entrée : 6 €

1 crêpe et 1 bolée de cidre offertes

ANIMEE PAR

23 Juin : Stéphane FAUNY

30 Juin : Jonathan DROUIN

07 Juillet : Stéphane FAUNY

14 Juillet : Tintin MIL'BOUTON
Entrée Gratuite

21 Juillet : Didier GILBERT

28 Juillet : Yannick SOURDIN

04 Août : Philippe RENAULT

Mairie – Place de l'église 61350 Saint-Fraimbault
Téléphone : **02.33.38.32.22** Fax : **02.33.38.02.47**
e-mail : accueil@saint-fraimbault.com

DATES A RETENIR

- Le 23 juillet : **Balade botanique 15h00 au point info**
- Le 24 juillet : **Belote en équipe club de l'amitié**

13h30 salle polyvalent : Contact Mm Levallet 0233383655

- Le 05 août : **Concour de pétanque club de l'amitié**

Ouvert à tous : Contact Mm Levallet 0233383655

- Le 15 août : **Les Flories d'Antan**
- Le 14 octobre : **Les foulées frambaldéennes**
- Le 23 octobre : **Belote en équipe club de l'amitié**

13h30 salle polyvalent : Contact Mm Levallet 0233383655

Saint Fraimbault NORMANDIE